



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 21 Mars 2026  
à 10h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 et suivants.

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THULLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO ROUY, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

**POUVOIRS :** Sylvie ANDRE à Nicolas CONRAD, Jean-Charles FIARD à Françoise WELLER, Stéphane POULAIN à Marie SEDANO,

**ABSENT :** /

**Délibération n°** N° D2026-38

**Objet** INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS SUITE AU RENOUELEMENT INTEGRAL DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

**Exposé des motifs:**

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions communales, la première séance du conseil municipal suivant immédiatement son renouvellement est spécialement et solennellement consacrée à l'installation des organes institutionnels de la commune.

Le Maire sortant ouvre la séance, donne lecture du nom des membres du conseil municipal le composant consécutivement aux résultats obtenus à l'issue du scrutin portant renouvellement de l'assemblée délibérante, et les déclare installés dans leurs fonctions.

Ces derniers désignent ensuite en leur sein le secrétaire de séance.

**Visas:**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-1, L. 2121-2, L. 2121-3, L. 2121-7, L.2121-10, L.2121-12 et L. 2121-15 ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L.1 à L.118-3, L.225-0 et L.270 et L. 273 ;

Accusé de réception en préfecture  
03-112-250370-Mars 2026  
Date de réception préfecture : 24/03/2026


Vu la circulaire NOR: ATDB2606103C du 4 mars 2026 relative à l'élection des exécutifs locaux ;  
Vu les résultats obtenus par les différentes listes candidates à l'issue du premier tour de l'élection municipale qui s'est tenu le dimanche 15 mars et tels qu'officiellement proclamés ;

**Sont installés Mesdames et Messieurs :** Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Bernard ROUBY, Marie SEDANO, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Philippe PIERRE, Valérie BUSSO, Nicolas CONRAD, Sylvie ANDRE, David FERNANDEZ, Virginie GINET, Alexandre JEANTHON, Marie IACOVIELLO, Alain SOLAZZI, Dominique ALLIBERT, Pierre FABRE, Martine HENON, Thibault DEMARIA, Muriel ANDRE, Olivier QUADERI, Brigitte CORDARO ROUY, Jean-Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Jean-Claude CHIARINI, Charlotte GALMICHE, Stéphane POULAIN, Annie MOUTHIER, Joël BOUC.

Le Maire de Venelles,

**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20260324-DM2026\_0038-DE  
Date de réception préfecture : 24/03/2026